

L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

Volume 3,
Numéro 2
Février 2009

Dans ce numéro

Projet de loi 110 en matière de gouvernance des cégeps

Si la ministre de l'Éducation justifie son projet en mettant de l'avant l'objectif



de la transparence, celui-ci pourrait bien en cacher de plus obscurs.

page 2

Des congés familiaux rémunérés pour toutes et tous

La demande sociale consiste en une revendication qui, bien que formulée dans le cadre des négociations, ne concerne pas que



notre groupe spécifique de syndiquées et syndiqués, mais l'ensemble de la population active.

page 4

Collège Gérald-Godin

Marquée du signe de la « construction », l'année actuelle est



en fait bien représentative des dix années d'existence du collège.

page 6



À l'aube de la prochaine négociation

C'est le 31 mars 2010 que prennent fin les conventions collectives des employés et des employées des secteurs public et parapublic. Selon le cadre juridique de la négociation, nous devons déposer nos demandes (sectorielles et intersectorielles) le 31 octobre 2009. Autrement dit, les prochains mois seront largement consacrés à l'élaboration de nos demandes et à la consultation des membres.



Mario Beauchemin
Président de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ)

Au cours des derniers mois de l'année 2008, la CSQ et la FEC ont lancé une première phase de consultation sur le cadre stratégique de la négociation. Ainsi, vous étiez amenés à vous prononcer sur les enjeux (défense des services publics et attraction-rétention du personnel), le contenu des demandes (demandes ciblées sur un nombre limité de sujets), le processus (réduction de la durée de la négociation et adhésion des membres), le rapport de force (la mobilisation, les communications et les moyens de pression) et la nature de nos futures alliances (recherche d'un large front commun) lors de la prochaine négociation. Les

résultats de cette première phase de consultation seront connus lors du Conseil général de négociation (CGN) de la CSQ de février 2009.

En ce qui concerne les demandes intersectorielles (salaire, retraite, droits parentaux et disparités régionales), c'est au CGN de la CSQ des 19 et 20 mars 2009, que nous adopterons les orientations à soumettre à la consultation des membres au cours des mois de mars, avril et mai 2009. Vous serez donc invités, en assemblée générale, à vous prononcer sur la hauteur de notre demande salariale et sur les améliorations à apporter à notre régime de retraite et aux congés parentaux. C'est aussi au cours de cette période, en harmonisation avec les organisations du SISP¹, que nous adopterons les plans de mobilisation et de communication pour la prochaine négociation.



« Furieux, les enseignants des cégeps manifestent » titrait *Le Soleil* du 6 octobre 2008.

L'élaboration des demandes sectorielles, c'est-à-dire les demandes qui touchent précisément nos propres conditions de travail, comme la tâche, la précarité, la formation continue et la sécurité d'emploi, par exemple, relève de notre fédération. C'est aussi au cours des mois de mars, avril et mai 2009 que vous serez invités à vous prononcer, toujours en assemblée générale, sur la nature de nos demandes sectorielles. Vous pourrez également profiter de cette période de consultation pour bonifier les demandes présentées ou pour en formuler d'autres.

Plusieurs facteurs peuvent influencer le déroulement d'une négociation dans le secteur public : le contexte politique et économique, l'adhésion de la popula-

tion envers nos revendications, la nature du rapport de force et la mobilisation des membres. Nous pourrions nous attarder longuement sur chacun de ces facteurs. Mais je crois sincèrement que la réussite d'une négociation repose d'abord sur l'adhésion des membres au projet de revendications et sur leur mobilisation. En ce sens, il est primordial que chacune et chacun d'entre nous participe à l'élaboration du cahier des demandes en assemblée générale.

Bonne année et bonne consultation !

¹ Secrétariat intersyndical des services publics : CSQ, FIQ, APTS, SPGQ et SFPQ.

Vie professionnelle

Santé mentale

Les enseignantes et enseignants de cégep sont-ils à risque ?

Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que d'ici 2020 la dépression deviendra la principale cause d'incapacité au travail, qu'en est-il de la situation dans nos cégeps ? Rencontre avec Pierre Lefebvre, conseiller en santé et sécurité du travail à la CSQ.



Pierre Lefebvre
Conseiller en santé et sécurité du travail (CSQ)

Depuis quelque temps, la CSQ semble alerter ses membres concernant les problèmes de santé mentale liés au travail. Quels constats vous font réagir ainsi ?

Considérant la place du travail dans nos vies, les problèmes de santé mentale représentent un enjeu de société. Celles et ceux qui travaillent trop, comme celles et ceux qui ne travaillent plus, peuvent en être victimes. Aujourd'hui, c'est autant l'augmentation des troubles psychologiques, que la constance du niveau de ces troubles, qui sont inquiétants. Les données provenant de notre assurance collective, la SSQ, nous montrent que les psychotropes et les soins psychologiques arrivent en tête des demandes de remboursement et que 50 % des prestations d'assu-

rance invalidité de longue durée sont données pour des raisons psychologiques.

Ces constats sont-ils connus du gouvernement ?

Oui, il n'en fait aucun doute. Il y a déjà plus de 10 ans, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) rapportait, dans son enquête sur la santé au Québec, que près d'une personne sur cinq se trouvait en situation de haut niveau de détresse psychologique. Mais ce n'est pas tout. D'une part, les grandes compagnies d'assurance arrivent aux mêmes constats que la SSQ et, d'autre part, le gouvernement ne peut que constater les coûts engendrés par l'absentéisme ou le remplacement lié à des problèmes d'ordre psychologique. Enfin, un groupe d'experts mandaté par le Comité de la santé mentale du Québec publiait déjà en 1992 un rapport intitulé *Pour donner un sens au travail*, dans lequel les auteurs nommaient les divers facteurs de risque psychosociaux encore présents dans les milieux de travail.

Qu'en est-il de l'organisme gouvernemental qui devrait être le mieux à même d'in-



Mathématiques : Division

tervenir, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ?

Hélas, de ce côté, il y aurait des progrès à réaliser car le mandat de la CSST n'est pas adapté aux nouvelles réalités. La définition d'accident du travail n'a pas changé depuis plus de 50 ans. Un peu plus de 1000 demandes liées

> suite à la page 3

Photo : Steve Deschênes. Journée nationale d'action pour la profession enseignante, cégep de Sainte-Foy.

Peinture (techniques mixtes) : Chantal Proulx.